

**ORGANISATION DES NATIONS-UNIES POUR L'EDUCATION
LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

**COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL
Vingtième session**

Mérida, Yucatán, Mexique
2 - 7 décembre 1996

Point 13 de l'ordre du jour : Examen du Fonds du patrimoine mondial, approbation du budget pour 1997 et présentation d'une proposition de budget pour 1998.

C - Budget proposé pour 1997 et budget provisoire de 1998.

RESUME

Le Règlement financier du Fonds du patrimoine mondial (WHC/7) stipule que les ressources du Fonds ne peuvent être affectées qu'à des activités définies par le Comité du patrimoine mondial et que les dépenses ne peuvent être engagées que dans les limites des fonds disponibles.

Le Directeur du Centre du patrimoine mondial présente ci-joint le budget proposé du Fonds du patrimoine mondial pour 1997 et le budget provisoire pour 1998.

Le Comité est invité à autoriser que les dépenses suivent la structure du budget proposé pour 1997 et du budget provisoire pour 1998.

Introduction

1. Conformément à l'article 4.1 du Règlement financier du Fonds du patrimoine mondial (WHC/7), les ressources du Fonds ne peuvent être affectées qu'à des activités définies par le Comité du patrimoine mondial et les dépenses ne peuvent être engagées que dans la limite des fonds disponibles.
2. Après avoir examiné la situation financière au 31 août 1996 (Annexe I du document WHC-96/CONF.201/14A) et pris en compte les commentaires faits par plusieurs membres du Bureau, lors de sa session de juin 1996, le Secrétariat propose pour 1997 une augmentation de 10% par rapport au budget de 1996. Ceci représente, pour 1997, une augmentation de 25% par rapport au budget ajusté de 1996, excluant le Soutien au Secrétariat du patrimoine mondial (3.000.000 dollars EU moins 360.000 dollars EU).
3. Le budget proposé du Fonds du patrimoine mondial pour 1997 s'élève donc à 3.300.000 dollars EU.
4. De plus, le Secrétariat propose que le Fonds de réserve pour financer les demandes d'assistance en cas de désastres et catastrophes naturels soit réapprovisionné jusqu'à 500.000 dollars EU à partir du 1er janvier 1997.
5. En examinant ces propositions, le Comité voudra peut-être noter que les contributions obligatoires pour 1997 s'élèveront à environ 2 millions de dollars EU et que les contributions volontaires ont toujours été d'environ 1 million de dollars EU par an. La mise en oeuvre de ce budget diminuerait donc les réserves d'environ 300.000 dollars EU, en excluant le réapprovisionnement du Fonds de réserve.
6. Afin de continuer ce processus de diminution des réserves dans les prochaines années d'une manière bien gérée et financièrement prudente, le Secrétariat propose que le budget provisoire pour 1998 soit d'un montant de 3.600.000 dollars EU.
7. En ce qui concerne la Réserve pour passif éventuel, le Comité se souviendra certainement qu'elle a été créée pour un montant de 2 millions de dollars EU par une décision prise lors de sa dix-septième session (Carthagène, 1993). Le Secrétariat considère qu'il serait prudent de maintenir cette Réserve à son niveau actuel, compte tenu de l'importance des arriérés des contributions obligatoires des Etats parties au Fonds du patrimoine mondial qui s'élevaient à 2.7 millions de dollars EU au 31 août 1996 et dont 2 millions de dollars EU concernaient les années antérieures, et que le budget proposé pour 1997 dépasse les ressources attendues pour cette année et les réductions qui en découlent des réserves d'exploitation.
8. Le Secrétariat est d'accord avec le point de vue de plusieurs membres du Bureau qui estiment que les réserves devraient être diminuées, mais il considère que ce processus devrait intervenir sur un certain laps de temps et par une réduction des réserves d'exploitation.

Présentation synoptique du budget

9. Le budget proposé divisé en cinq chapitres décrits plus en détail dans les paragraphes suivants (présentés dans le "Plan de travail pour la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial pour le biennium 1997-1998, WHC-96/CONF.201/INF.19), peut être résumé de la manière suivante:

		Approuvé 1996	Proposé 1997	Provisoire 1998
Chapitre I	Fonctionnement général de la Convention du patrimoine mondial	440.000	120.000	80.000
Chapitre II	Etablissement de la Liste du patrimoine mondial	592.000	672.000	672.000
Chapitre III	Mise en oeuvre technique de la Convention du patrimoine mondial	1.410.000	1.830.000	1.830.000
Chapitre IV	Suivi de l'état de conservation de biens du patrimoine mondial et préparation des rapports	260.000	280.000	280.000
Chapitre V	Centre de documentation du Patrimoine mondial, programmes d'information et d'éducation pour le 25e anniversaire	298.000	398.000	308.000
	Reliquat à inclure dans le budget proposé pour 1998 quand il sera présenté à la 21e session du Comité en 1997			430.000
	TOTAL FPM	3.000.000	3.300.000	3.600.000

10. Les ressources disponibles pour le Centre du patrimoine mondial au titre du Programme régulier pour 1996/1997 et des autres sources sont également indiquées, à titre d'information, sous chacun des titres de chapitre suivants.

11. Chapitre I - Fonctionnement général de la Convention du patrimoine mondial

FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL	US \$		
	Approuvé	Proposé	Indicatif
	1996	1997	1998
Participation d'experts aux réunions statutaires du PM	80 000	80 000	80 000
Assistance au secrétariat du PM	360 000	0	0
Evaluation globale des 25 ans	0	40 000	0
Total FPM	440 000	120 000	80 000

BUDGET ORDINAIRE DE L'UNESCO 1997-1998	US \$	
	Approuvé (28C5)	
	1997	
Frais de soutien incluant assistance aux réunions statutaires	265 550	
Coûts de personnel	1 321 600	

AUTRES SOURCES	US \$	
	1997	
	Détachements et experts associés (2 postes au Siège et 1 poste décentralisé à l'UNESCO-Bangkok)	378 000

Fonds du patrimoine mondial

12. En 1997, il est proposé de conserver au niveau de 1996 le montant alloué pour aider les Etats membres à participer aux réunions statutaires. Par contre, les frais de personnel de soutien au Secrétariat de la Convention auront été entièrement absorbés sur les fonds de l'Organisation, permettant ainsi de réduire le montant du Fonds alloué à ce chapitre qui passe ainsi de US\$ 440.000 en 1996 à 120.000 en 1997 puisqu'on en allouerait US\$ 40.000 à une évaluation du fonctionnement de la Convention à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire. Il est donc prévu de réduire ce chapitre à US\$ 80.000 seulement en 1998.

Budget ordinaire de l'UNESCO

13. Ce chapitre couvre particulièrement une contribution aux frais d'organisation des réunions statutaires et les frais de fonctionnement habituels du Centre du patrimoine mondial. En 1997, un montant de US\$ 88.000 sera réservé pour couvrir le coût de deux postes de secrétaires; ce coût devrait être absorbé en 1998 dans le coût de personnel de l'Organisation.

Autres ressources

14. Il s'agit ici exclusivement du détachement de personnel et, en l'occurrence, de trois experts associés dont les postes prendront fin à la fin de décembre 1997.

15. Chapitre II - Etablissement de la liste du patrimoine mondial

FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL	US \$		
	Approuvé	Proposé	Indicatif
	1996	1997	1998
Stratégie globale	70 000	70 000	70 000
Services consultatifs			
ICOMOS	310 000	350 000	350 000
UICN	190 000	220 000	220 000
WCMC	22 000	32 000	32 000
Total services consultatifs	522 000	602 000	602 000
TOTAL FPM	592 000	672 000	672 000

BUDGET ORDINAIRE DE L'UNESCO	US \$	
		Approuvé (28C5)
		1997
		26 000

Fonds du patrimoine mondial

16. Les fonds alloués à l'établissement de la stratégie globale demeureront inchangés en 1997 et 1998. Par contre, ceux alloués aux services consultatifs de l'ICOMOS, de l'IUCN et du WCMC seront augmentés respectivement de US\$ 40.000, US\$ 30.000 et US\$ 10.000. Cette augmentation est rendue nécessaire par l'accroissement des demandes de classement ainsi que du nombre de sites inscrits sur la liste.

Budget ordinaire de l'UNESCO

17. Un montant de US\$ 26.000, dont US\$ 10.000 sont décentralisés aux Unités hors-Siège est prévu pour 1997. Ce montant servira à couvrir les frais de mission du personnel et de consultants.

18. **Chapitre III - Mise en oeuvre technique de la Convention du patrimoine mondial**

FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL	US \$		
	Approuvé	Proposé	Indicatif
	1996	1997	1998
Assistance préparatoire	175 000	240 000	240 000
Coopération technique	685 000	900 000	900 000
Formation	550 000	690 000	690 000
TOTAL FPM	1 410 000	1 830 000	1 830 000

BUDGET ORDINAIRE DE L'UNESCO	US \$	
		Approuvé (28C5)
		1997
		61 000

Fonds du patrimoine mondial

19. Il est prévu d'accroître de US\$ 420.000 par rapport à 1996 l'allocation budgétaire à ce chapitre pour 1997 et 1998. L'assistance préparatoire recevra US\$ 65.000 de plus, la coopération technique US\$ 215.000 et la formation US\$ 140.000. Ces augmentations budgétaires devraient améliorer substantiellement les capacités d'appui aux Etats parties, notamment en faveur de ceux d'entre eux qui ont le plus besoin de renforcer leurs capacités techniques.

Budget ordinaire de l'UNESCO

20. Les 61.000 US prévus dans ce chapitre en 1997 se répartissent en :

- US\$ 41.000 pour la préparation de projets d'assistance technique (dont \$ 15.000 décentralisés),
- US\$ 5.000 pour des bourses de formation,
- US\$ 15.000 pour un soutien en matière de documentation et d'information sur les aspects juridiques de protection ainsi que sur la gestion des sites (décentralisés).

21. Chapitre IV - Suivi de l'état de conservation de biens du patrimoine mondial et préparation des rapports

FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL	US \$		
	Approuvé	Proposé	Indicatif
	1996	1997	1998
Suivi réactif	60 000	80 000	80 000
Suivi systématique et soumission de rapports :			
Amérique latine et Caraïbes	40 000	40 000	40 000
Afrique	50 000	50 000	50 000
Etats arabes et Méditerranée	38 000	38 000	38 000
Asie	42 000	42 000	42 000
Europe	30 000	30 000	30 000
Total FPM	260 000	280 000	280 000

BUDGET ORDINAIRE DE L'UNESCO	US \$	
	Approuvé (28C8)	
	1997	
Siège	46 500	
Unités hors-Siège	45 000	
TOTAL	91 500	

Fonds du patrimoine mondial

22. Les fonds alloués à ce chapitre n'augmentent que de US\$ 20.000 en 1997 et restent en 1998 au même niveau qu'en 1997. Cette augmentation ira au suivi réactif, c'est-à-dire au suivi demandé par les Etats parties ou dans les situations d'urgence. Les autres lignes ne changent pas.

Budget ordinaire de l'UNESCO

23. Sur un total de US\$ 91.500, un montant de US\$ 46.500 est alloué au Siège et le restant (US\$ 45.000) décentralisé. La répartition fonctionnelle sera la suivante :

- US\$ 5.500 pour un rapport sur l'état du patrimoine mondial en Asie et Pacifique,
- US\$ 10.000 pour un projet pilote avec le "Getty Conservation Institute" pour la mise en place d'archives dans une sélection de sites,
- US\$ 76.000 pour promouvoir le suivi, la formation des gestionnaires de sites et la publication de rapports.

24. Chapitre V - Documentation du patrimoine mondial, programmes d'information et d'éducation pour le 25e anniversaire

FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL	US \$		
	Approuvé	Proposé	Indicatif
	1996	1997	1998
Documentation (1997)		55 000	34 000
Matériel promotionnel (1996)/Matériel d'informatio (1997)	199 000	167 000	175 000
Centre de documentation du CPM (1996)/Internet et Réseau d'information du PM (WHIN) (1997)	55 000	44 000	27 000
Participation des jeunes à la préservation du Patrimoine mondial et sa promotion (1996)/Education au patrimoine mondial (1997)	44 000	30 000	70 000
Coéditions (1997)		2 000	
25e anniversaire de la Convention (1997)		100 000	
TOTAL FPM	298 000	398 000	308 000

BUDGET ORDINAIRE DE L'UNESCO	US \$	
	Approuvé (28C5)	
	1997	
Siège	35 000	
Unités hors-Siège	60 000	
TOTAL	95 000	

AUTRES SOURCES (Rhône Poulenc)	US \$	
	1997	
	(indicatif)	
	100 000	

25. On notera que le montant total alloué à ce chapitre en 1997 s'élève cinq cent quatre-vingt treize mille dollars US (US\$ 593.000) répartis comme suit : \$ 398.000 du Fonds du patrimoine mondial (contre \$ 298.000 en 1996 et \$ 308.000 en 1998), \$95.000 du budget ordinaire de l'UNESCO et \$ 100.000 provenant d'autres sources.

Fonds du patrimoine mondial

26. Les ressources du Fonds allouées à ce chapitre seront utilisées principalement pour :

- la production de matériel de promotion et d'information (US\$ 167.000 en 1997 et US\$ 175.000 en 1998), la célébration du 25e anniversaire (\$ 100.000),
- le développement de systèmes d'information électroniques et l'Internet,
- les publications.

Budget ordinaire de l'UNESCO

27. En 1997, US\$ 91.500 en seront alloués à ce chapitre, dont US\$ 45.000 seront décentralisés, ce dernier montant servant particulièrement au développement de programmes éducatifs en faveur du patrimoine mondial. Le restant ira pour la production de matériel d'information (US\$ 20.000) et la coédition.

Autres sources

28. Rhône-Poulenc a indiqué qu'elle accorderait en 1997 un montant de US\$ 100.000 pour le programme d'éducation du patrimoine mondial. Les négociations auront lieu début décembre 1996. Conformément au Plan de travail (WHC-96/CONF.201/INF.19), les activités pour lesquelles du mécénat est recherché comprennent des expositions, des publications régionales ainsi que la production d'un kit éducatif du patrimoine.

Décision

29. Le Comité est invité à prendre la décision suivante:

“Le Comité autorise que les dépenses suivent la structure du budget proposé pour 1997 et du budget provisoire pour 1998 tel que présenté dans le tableau ci-après :

	Approuvé	Approuvé	Approuvé	Proposé	Indicatif
	1994	1995	1996	indicatif 1997	1998
	EU\$				
85,000	68,000	60,000	80,000	80,000	
80,000	50,000	0	0	0	
65,000	50,000	40,000	40,000	40,000	
55,000	50,000	50,000	50,000	50,000	
40,000	30,000	38,000	38,000	38,000	
55,000	60,000	42,000	42,000	42,000	
0,000	0,000	30,000	30,000	30,000	
380,000/¹	308,000	260,000	280,000	280,000	280,000

SOUS-TOTAL

Chapitre V

Documentation du patrimoine mondial, programmes d'information et d'éducation pour le 25e anniversaire

270,000	268,000	298,000	398,000	308,000
270,000	268,000	298,000	398,000	308,000
2,910,000	2,920,000	3,000,000	3,300,000	3,600,000

SOUS-TOTAL

Solde (*)

BUDGET ANNUEL TOTAL DU FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL

Chapitre VI

Fonds de réserve d'urgence

1,000,000 500,000

(*) Le solde sera réparti parmi les Chapitres du budget 1998 selon les besoins et sera reporté dans le document soumis au Comité lors de sa 21e session.

Explications sur la répartition de l'augmentation du budget de 1996 à 1997
(US\$ 300.000).

Chapitre I - Fonctionnement d'ensemble de la Convention du patrimoine mondial

- Participation d'experts aux réunions statutaires sur le patrimoine mondial

Un calcul précis des frais de voyage et de séjour n'est pas possible à cette date puisque sept membres du Bureau du Comité doivent être remplacés. Le même montant que pour 1996 a été maintenu en 1997, l'expérience montrant qu'une telle somme est suffisante pour répondre aux demandes.

- Soutien au Secrétariat du patrimoine mondial

Comme souhaité par le Comité, le personnel payé par le Fonds du patrimoine mondial sera absorbé sur les ressources de l'UNESCO à partir de 1997. Cette ligne est donc éliminée.

- Evaluation des 25 ans

Une évaluation générale de la mise en oeuvre de la Convention et l'élaboration d'orientations stratégiques pour cette mise en oeuvre sont proposées à l'occasion du 25e anniversaire. Ceci comprendra un travail préparatoire par un consultant, l'organisation d'une réunion internationale, la publication et la distribution des résultats.

Chapitre II - Etablissement de la liste du patrimoine mondial

- Stratégie globale

Il s'agira ici, conformément au document WHC-96/CONF.-201/10, de poursuivre l'élaboration d'une stratégie globale pour la mise en oeuvre de la Convention.

- Services consultatifs

Les organes consultatifs (UICN, ICOMOS, WCMC) connaissent une augmentation de leur charge de travail avec celle du nombre de demandes d'inscription et de sites classés. La coopération avec ces organes est en cours de réactualisation (cf. document WHC-96/CONF.201/11).

Chapitre III - Mise en oeuvre technique de la Convention du patrimoine mondial

- Assistance préparatoire

L'augmentation du budget prévu à cet effet donnera plus de possibilités pour la préparation des dossiers de nomination ainsi que pour l'étude de types de biens nouveaux. En outre, elle permettra de préparer plus de projets d'assistance internationale.

- Coopération technique

Pour mieux correspondre à la vocation du Fonds du patrimoine mondial, l'enveloppe budgétaire de cette ligne a été sensiblement augmentée.

- Formation

Il en est de même du budget alloué à la formation et ce, pour permettre de mieux mettre en oeuvre la stratégie de formation proposée, d'autant que le nombre de demandes de coopération en formation augmente sensiblement.

Chapitre IV - Suivi et soumission de rapports sur l'état de conservation des sites du patrimoine mondial

- Suivi réactif

Une augmentation d'un tiers du budget devrait permettre de suivre l'augmentation des besoins de ce type de suivi.

- Soutien aux Etats membres pour le suivi et la soumission de rapports

Aucune augmentation n'est prévue ici, l'expérience ayant montré que le montant alloué est tout à fait suffisant.

Chapitre V - Documentation du patrimoine mondial, programmes d'information et d'éducation pour le 25e anniversaire

L'augmentation de cent mille dollars US par rapport à l'année précédente (1996) sera entièrement allouée à la célébration du 25e anniversaire de la Convention. Pour le restant, l'affectation est présentée en page 8 de ce document.

La ventilation des ressources par activité est disponible dans le document